Permettez-moi de commencer avec le Comité de développement du commerce canado-américain. Je suis heureuse que l'AEC ait pris cette initiative, et je peux vous assurer que mon Ministère appuiera entièrement l'établissement de ce Comité et qu'il l'aidera à mener son mandat.

L'établissement de ce Comité survient à un moment particulièrement bien choisi. Mon Ministère prépare actuellement une nouvelle stratégie de promotion des exportations aux États-Unis afin de tirer profit des nouveaux débouchés qu'ouvrira l'Accord bilatéral. L'une des grandes tâches du Comité sera de recommander des moyens par lesquels nous pourrons aider les petites et nouvelles entreprises canadiennes à s'implanter sur le marché américain.

Pour ce qui est des questions concrètes que Reg a mentionnées, je rappelle que j'ai l'intention de m'intéresser davantage cette année aux problèmes courants de nos exportateurs. En ce qui concerne la Corporation commerciale canadienne, nous avons annulé le droit d'utilisation qui avait été introduit en 1986.

En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations, nous avons évidemment finalisé l'examen de l'Article 31 de la Loi. Nous avons établi trois catégories de pays aux fins du financement non concessionnel:

- pour ceux de la catégorie A, nous recevrons les demandes présentées en vertu de l'Article 31, sous réserve de nos autorisations budgétaires;
- pour ceux de la catégorie B, nous accorderons un appui sous réserve de certaines limites; et
- pour ceux de la catégorie C, nous n'accorderons aucun appui.

Comme vous le savez, les listes de pays ne sont pas publiées, mais mes agents de promotion du commerce ainsi que les agents de la SEE se feront un plaisir de vous dire dans quelle catégorie le marché visé se retrouve.

Sur votre demande, nous avons simplifié les procédures pour les transactions courantes de moins de 50 millions \$ avec des pays solvables. Comme Reg l'a dit, cette nouvelle méthode permet un traitement bien plus rapide des demandes.

L'examen a confirmé que l'Article 31 continuera d'offrir un financement concessionnel aussi généreux que celui accordé à nos concurrents étrangers, mais ce type de financement